
HYDERABAD — Réunion du groupe de travail du GAC sur la loi internationale et les droits de l'homme

Jeu­di 3 novembre 2016 – 11h30 à 12h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

MARK CARVELL:

Nous allons commencer. Nous avons une heure avant de passer à la pause-déjeuner. Comme je vous l'ai dit, c'est la réunion du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Le mandat de ce groupe est de se focaliser sur les aspects des politiques et des procédures de l'ICANN qui sont liés aux droits de l'homme et aux lois internationales.

Pour ceux d'entre vous qui sont nouveaux, ce groupe de travail a été créé à la réunion de Singapour en février 2015. Le GAC en séance plénière a accepté les termes de référence de ce groupe de travail à la réunion de Marrakech, au mois de mars de cette année. Depuis, un plan de travail est en cours. Il y a un triumvirat de co-présidents. Nous avons trois co-présidents dans ce groupe de travail que je vais présenter maintenant.

À ma gauche, Milagros, représentante du Pérou ; Jorge Cancio, à ma gauche immédiate, représentant de la Suisse. Je suis Mark Carvell, représentant du Royaume-Uni.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

L'ordre du jour préliminaire pour cette réunion vous a été envoyé par Jorge au milieu de la semaine dernière, vers le 17 octobre. C'est un ordre du jour préliminaire. Et donc, tout d'abord considérer l'état des choses par rapport au cadre d'interprétation des droits de l'homme dans les nouveaux statuts de l'ICANN, et pour nous aider avec cela, nous avons parmi nous un invité du sous-groupe du groupe de travail de CCWG sur les droits de l'homme, Niels Ten Oever. Voilà le premier point.

Le deuxième point de notre ordre du jour, c'est la présentation d'un rapport qui vient d'être publié sur les candidatures communautaires aux nouveaux gTLD. Ce rapport a été distribué par nos collègues du Conseil de l'Europe. Il est assez récent et je vous propose donc de passer en revue les grandes lignes de ce rapport, car cela est important du point de vue des droits de l'homme et du travail que fait ce groupe.

Le point numéro trois concerne plusieurs autres sujets. Je pense que cela vaut la peine que Niels, à ma droite, puisse faire un point par rapport au travail que fait le CCWG qui travaille sur les droits de l'homme. Il s'agit d'une initiative qui se penche sur les responsabilités d'entreprises de l'ICANN en ce qui concerne les droits de l'homme. C'est la Piste de travail numéro 2 qui est toujours en cours et qui met en place les consultations avec les parties prenantes. Un rapport a été préparé donc dans ce cadre

par rapport aux procédures subséquentes, aux procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD.

Ensuite, nous allons donc ouvrir le micro aux collègues qui souhaiteraient poser des questions ou faire des commentaires.

Voilà un petit peu l'ordre du jour préliminaire. Est-ce que vous êtes d'accord avec cet ordre du jour ? Y a-t-il des propositions d'ajout d'éléments à cet ordre du jour ? Ou pouvons-nous procéder à partir de cet ordre du jour et le considérer accepté ? Je vais commencer donc par le premier point de notre ordre du jour, en ce qui concerne le cadre d'interprétation des droits de l'homme.

Jorge.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup de m'avoir donné la parole. Je suis Jorge Cancio, représentant de la Suisse au sein du GAC.

Comme vous le savez dans le cadre de la Piste de travail numéro 2 du CCWG sur la responsabilité de l'ICANN, il y a un sous-groupe qui se penche sur le cadre d'interprétation, dont la mission est celle d'interpréter justement les valeurs de base qui ont été introduites dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Ces valeurs de base liées aux droits de l'homme, l'introduction de ces

valeurs fondamentales sont le résultat du travail du groupe de travail CCWG sur la première piste.

Le travail accompli dans ce sous-groupe de travail a été assez intense. Nous avons le bénéfice et l'honneur d'avoir réussi le rapporteur de ce sous-groupe du CCWG : Niels ten Oever. Et je vais donc donner la parole à Niels pour qu'il nous explique un petit peu l'état de situation de ce travail qui est très important pour la communauté de l'ICANN.

Niels, s'il vous plait.

NIELS TEN OEVER:

Merci beaucoup, cher collègue, de me donner la possibilité de présenter ce travail que nous avons fait de manière conjointe avec la participation de beaucoup de représentants du GAC qui sont ici dans cette salle, à savoir le cadre d'interprétation sur les droits de l'homme.

J'ai des diapositives qui seront affichées sur l'écran pour structurer un petit peu cette présentation que je vais faire pour vous expliquer donc les discussions que nous avons eues, des discussions très constructives.

Donc, le groupe de travail intercommunautaire sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN travaille sur la Piste numéro 2, à savoir l'élaboration d'un cadre

d'interprétation sur les questions relatives aux droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Comme vous le savez, les statuts constitutifs sur les droits de l'homme vont prendre effet lorsque le cadre d'interprétation sera établi, comme cela est dit dans la section 27.2, que vous voyez sur l'écran suivant.

Le travail a été mandaté par le CCWG sur le renforcement de responsabilité de l'ICANN dans l'annexe 12. Nous sommes en train de mettre en place ce travail.

Le travail que nous avons fait jusqu'à maintenant, c'est documenter le contexte historique des discussions par rapport aux statuts constitutifs de l'ICANN, notamment en ce qui concerne la Piste de travail numéro 1, pour que ce soit clair pour les collègues qui travaillent sur la Piste de travail numéro 2. Quels sont les accords auxquels nous sommes parvenus lors des discussions de CCWG sur la Piste numéro 1 ? Et pour donner un petit plus de contexte au rapport du CCWG qui travaille sur la Piste numéro 2.

Ensuite, nous avons analysé les guides, les orientations des droits de l'ONU par rapport aux droits de l'homme, parce que ce

cadre d'interprétation que nous élaborons va se baser sur certains principes.

Les principes de l'ONU n'ont pas été établis à partir de travaux de l'ICANN. Donc, nous avons essayé de les examiner pour voir dans quelle mesure nous pourrions nous en servir. Ensuite, nous avons élaboré une structure préliminaire pour ce cadre d'interprétation.

Nous avons créé un groupe de rédaction, qui travaille sur cette élaboration d'un cadre et qui a des appels, qui établissent des appels hebdomadaires.

Avec le cadre d'interprétation préliminaire que nous avons élaboré, qui se rapproche beaucoup du texte des statuts constitutifs, nous voulons produire donc un cadre d'interprétation qui ne soit pas un cadre de mise en œuvre. Il s'agit d'orientation pour comprendre les statuts constitutifs relatifs aux droits de l'homme.

Voilà différentes discussions qui sont en cours. Une discussion qui est focalisée notamment sur la définition de ce qu'est le respect et l'application de la loi. Nous faisons de bon progrès dans ces différentes discussions. Diapo suivante. Nous voyons ici le schéma de progrès qui a été élaboré par le personnel de l'ICANN. Merci beaucoup.

Vous voyez ces informations dans le Wiki de l'ICANN. Là, vous pouvez voir le progrès du groupe, les différents sujets que nous abordons et vous êtes toujours invités à contribuer au travail de notre groupe en devenant soit observateur, soit participant, ou en rejoignant notre liste de diffusion, ou les appels que nous tenons tous les mardi à 19 h UTC.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, Niels. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Les co-présidents ? D'abord, Mark Carvell, et puis Kavouss.

ROYAUME-UNI:

Merci Jorge et merci Niels de cette présentation. C'est toujours très positif d'entendre qu'il y a des progrès par rapport aux éléments clés. Comme vous venez de nous l'expliquer, pourriez-vous expliquer un petit peu quel est le calendrier de travail de ce groupe en ce qui concerne les progrès du groupe, les consultations, etc. ?

NIELS TEN OEVER:

Merci beaucoup, Mark. En ce moment, nous avons une version préliminaire que le groupe présentera au CCWG au mois de février. Cela sera présenté donc aussi pour consultation publique au moment de la réunion de Copenhague. Ensuite, il y

a une section de la... Il y a différents sujets qui sont traités dans la Piste de travail numéro 2 et il y a des chances que les droits de l'homme soient regroupés avec une autre série de questions qui sont assez complexes. Et nous pensons que tout le travail pourra être fait pour juin au plus tard.

MARK CARVELL: Merci beaucoup, Niels. Est-ce que le GAC aura l'opportunité de manifester ses points de vue avant la réunion de Copenhague ?

JORGE CANCIO: Oui.

MARK CARVELL: Merci beaucoup.

JORGE CANCIO: Nous avons Kavouss et ensuite, Milagros.

IRAN: Merci beaucoup, Niels. Tout d'abord, vous êtes un excellent président et j'apprécie votre patience, et tout particulièrement quand vous dites : très bien, venez. Cela veut dire que vous attendez de nous que nous participions et c'est très bien. Je pense que le groupe va parfois trop loin, trop loin par rapport à

sa mission. Je ne pense pas que si quelqu'un veut un verre d'eau. Ils doivent se poser la question de savoir qu'est-ce que c'est que l'eau. Qu'est-ce que c'est qu'un verre ? On ne doit pas se poser la question de savoir quelle est la signification d'aborder une question. Il y a des gens qui peuvent penser que cela veut dire étudier, d'autres qui peuvent penser que c'est indiquer, voilà. Les gens demandent quelle est la signification de diligent et cela constitue des questions qui ne sont pas nécessaires. Qu'est-ce que cela veut dire que de respecter ? Des centaines de fois, les gens utilisent le mot respecter, mais ne se posent pas la question de savoir ce que c'est que respecter. Voilà des éléments qui détournent un petit peu l'attention par rapport au travail qui doit être fait.

Et c'est un peu le problème qui se pose au niveau des principes et il y a des gens qui s'opposent à cela. Il y a des parties qui concernent les entreprises. Si on peut dire que l'ICANN pourrait être une entreprise commerciale, cela pourrait être appliqué. Vous essayez d'harmoniser un petit peu les points de vue et il y a des oppositions encore. Il y a un groupe de gens qui veulent que les droits de l'homme soient regroupés dans la catégorie un peu de l'académie et ils veulent qu'on approfondisse de plus en plus les discussions par rapport à cela et ont fini par être au milieu de nulle part.

Je pense que les gens devraient comprendre qu'il y a des dates butoir, qu'on ne peut pas passer six ans à interpréter ce cadre. Nous devons faire un travail. Nous devons débattre des questions qui doivent être débattues. Nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que nous devons faire. Je comprends qu'il y a des gens changent complètement la signification des statuts constitutifs en essayant d'inclure les différentes voix. Le fait de changer certains mots peut changer complètement la signification des statuts constitutifs. Le mot may ou le mot [Inaudible] en anglais. Je pense que tout cela détourne l'attention sur le travail que nous devons faire. Il faut coopérer davantage et rappeler qu'il faut se concentrer à un haut niveau.

Il faut bien savoir ce que nous voulons interpréter. Nous devons nous focaliser sur ce que nous voulons interpréter. Et ensuite, il est important que cette interprétation ne soit pas un changement de sens par rapport aux orientations qui sont dans les statuts constitutifs. Je pense que les personnes qui n'ont pas réussi à introduire leur point de vue dans la Piste de travail numéro 1 souhaitent le faire dans la Piste de travail numéro 2. Voilà.

JORGE CANCIO:

Merci Kavouss. Merci de ces remarques. On va voir l'avis de Milagros.

MILAGROS CASTANON: Je vais parler en espagnol, si vous me le permettez.

Je suis complètement d'accord avec Kavouss, tout à fait d'accord avec Kavouss. J'aimerais dire également que j'apprécie énormément le travail qui a été fait par Niels et son groupe. Vous avez consacré énormément de temps à cette tâche et vous avez travaillé avec beaucoup de sérieux, mais il y a eu des moments où je me suis posée la question de savoir pourquoi on allait dans cette direction. Tout comme Kavouss, je me demande, par exemple, pourquoi s'est-on posé la question de savoir quel serait le champ d'application des droits de l'homme dans le cadre de l'ICANN? J'ai lu également des interventions de membres de ce groupe où l'on met en question la portée des droits de l'homme, parce qu'il s'agit d'une société privée. Quand un pays souscrit à une convention internationale, comme c'est le cas de la protection des droits de l'homme, cette convention fait partie de l'ordre juridique national si bien qu'elle doit s'appliquer à toutes les sociétés privées. Dans ce contexte, les principes de [Inaudible] sont très importants, mais ce ne sont pas la seule référence. La principale référence, c'est la déclaration universelle des droits de l'homme et comme l'a dit Kavouss, on va beaucoup trop loin pour essayer d'atteindre la perfection et les choses sont beaucoup plus simples.

JORGE CANCIO: Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des remarques par rapport à cet exercice sur le cadre d'interprétation ? L'Indonésie.

INDONÉSIE: Je voudrais savoir... Vous avez dit... Vous avez parlé de la façon dont l'ICANN va interagir avec les gouvernements. Comment le groupe de travail considère-t-il que le GAC devrait agir en ce qui concerne les droits de l'homme tel que défini par les Nations Unis par exemple ? Y a-t-il des interactions qui devraient être établies ou dont on pourrait parler entre l'ICANN et les gouvernements ?

JORGE CANCIO: Kavouss, vous voulez faire un autre commentaire ?

IRAN: Oui. J'ai un autre commentaire à faire, mais je ne crois pas que l'ICANN interfère avec des gouvernements indépendamment des droits de l'homme. Ce que nous voyons maintenant, c'est la manière dont l'ICANN incorpore les droits de l'homme dans sa mission et les valeurs fondamentales. L'intervention entre l'ICANN et les gouvernements ne serait pas nécessaire.

JORGE CANCIO: Merci beaucoup. En fait, ce qu'on traite ici, c'est le cadre d'interprétation sur une valeur fondamentale, qui est un principe des statuts de l'ICANN et qui est seulement applicable à l'ICANN, pas aux gouvernements. Je ne sais pas si c'est plus clair ou pas.

Nous avons encore une autre question.

JAIFA MEZHER: Bonjour. Je voudrais savoir quels sont les mécanismes de respect effectifs.

JORGE CANCIO: Vous pouvez dire votre nom et votre pays, s'il vous plait.

JAIFA MEZHER: Jaifa de la Colombie.

JORGE CANCIO: Merci Jaifa. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires, sinon je vais demander à Niels de présenter des commentaires sur les commentaires que nous avons reçus jusqu'à présent. Et puis après, les co-présidents feront des

commentaires supplémentaires. Kavouss, vous voulez participer avant que Niels ne prenne la parole ?

IRAN :

Nous recevons ça comme un mandat. Nous travaillons dans la Piste de travail 1 et je crois que nous parlons simplement du respect des droits de l'homme, mais pas de la protection. L'ICANN ne peut pas protéger les droits de l'homme et exiger le respect. On ne rédige pas quelque chose pour les gouvernements. On rédige quelque chose pour l'ICANN.

JORGE CANCIO:

Je crois que cela fait partie de la réponse de Niels sur le cadre d'interprétation. On a un autre commentaire.

KENYA:

Je suis la représentante du Kenya. Je dois dire quelque chose sur la question de la Colombie... Quelle sera ou quelle serait plutôt la situation dans laquelle il pourrait y avoir un conflit par rapport à la conclusion du cadre d'interprétation ? Par exemple, si après l'adoption du cadre d'interprétation, il y a une question sur la signification de ce cadre d'interprétation, alors que se passerait-il à ce moment-là ? Et ceci, il y a la question de la collègue de la Colombie sur que se passe-t-il à partir de cet instant.

JORGE CANCIO:

Merci. Je suppose que la réponse à votre question devrait être donnée par l'ICANN. C'est l'ICANN qui peut le mieux répondre à cette question et ici, on parle du cadre d'interprétation d'une valeur fondamentale de l'ICANN. Alors, ce mécanisme de remédiation... Le mécanisme correspondant en vigueur serait applicable lors d'un conflit concernant cette valeur fondamentale et ce cadre d'interprétation. Ceci dit, je passe la parole à Niels.

NIELS TEN OEVER:

Merci Jorge. Merci de vos questions et d'avoir suivi ce problème avec tellement d'intérêt.

Puisque je suis le rapporteur de ce groupe, je vais faire une réflexion sur les débats que nous avons menés et peut-être pourrions-nous suivre le détail des statuts qui sont le cadre de notre travail et qui indiquent que, dans la mission et la portée limitée de l'ICANN, celle-ci va respecter les droits de l'homme, mais ne va pas exiger leur application. Je crois que cette question du respect est répondue dans les statuts constitutifs eux-mêmes. Mais qu'est-ce que cela veut dire en réalité ? Pour cela, nous sommes en train d'élaborer le cadre d'interprétation, mais pour ce qui est de l'application ou du respect de la loi, ceci est exclu des statuts. Pour les résolutions, je suivrais le conseil

de Jorge Cancio, mais il y a quelque chose de disponible dans l'article 27.1. C'est que l'IRP ne peut pas s'appliquer s'il n'y a pas de cadre d'interprétation existant. Il y a donc des mesures de responsabilité qui sont applicables aux valeurs fondamentales ou pas, mais ce que nous savons, c'est que l'IRP ne peut pas être appliqué jusqu'à ce que le cadre d'interprétation soit prêt conformément à l'article 27.1.

Je crois avoir abordé la plupart des questions qui ont été envisagées.

JORGE CANCIO:

Merci Niels. Je ne sais pas si vous avez des questions à poser, des commentaires à faire, sinon, Mark peut nous montrer le deuxième point ou nous parler du deuxième point de notre travail sur les efforts pour contacter le groupe des Nations Unies qui travaille sur cette question, qui travaille sur les principes applicables au secteur des entreprises.

IRAN:

Avant de passer à cette instance, il y a eu un long débat sur la loi applicable, sur le droit public, sur le droit public international, sur le droit international privé, etc. Les positions des différents juristes et des différents avocats sont différentes. Heureusement, je ne fais pas partie de ce groupe. Il y en a qui

disent qu'ils ne comprennent absolument pas ce que veut dire le droit public international dans leur pays respectif. Alors, nous avons une multiplicité de positions divergentes sur le droit applicable. J'espère que Niels trouvera une solution. On n'a pas le temps suffisant maintenant, mais c'est une des questions centrales à traiter. Qu'est-ce que c'est le droit applicable? Qu'est-ce que cela veut dire? C'est quelque chose de très important. Je m'excuse d'avoir repris la parole. Merci.

JORGE CANCIO:

Merci Kavouss. Je crois que nous entrons dans le terrain du sous-groupe de la juridiction, qui traite de la question du droit public international, du droit privé. Là, on traite aussi les traditions juridiques des différents pays. Toutefois, je pense que Niels est conscient de cette question – de la loi applicable. Notre travail fait également référence à cette question. Je crois que maintenant nous pouvons passer au deuxième point de notre ordre du jour pour cette séance et je passe la parole à Mark.

MARK CARVELL:

Merci Jorge. Tout cela est lié aux principes directeurs issus du groupe de travail des Nations Unies sur les droits de l'homme et la coopération internationale et le secteur des entreprises. Cet ensemble de principes reçoit son nom en l'honneur du Rapporteur spécial des Nations Unies, John Ruggie, et voilà

pourquoi on les appelle les principes Ruggie, qui seraient applicables à l'ICANN. Niels les a déjà abordés. On a parlé de l'importance de ces principes Ruggie et on a vu aussi la possibilité de se connecter avec le groupe de travail des Nations Unies. Jorge proposait d'établir le lien vers une communication adressée au groupe de travail des Nations Unies pour mettre ce groupe au courant des processus de l'ICANN et de la Piste de travail 2 et bien sûr, le cadre d'interprétation.

Voilà donc l'occasion pour le groupe de travail d'aborder la question et j'espère que le groupe de travail sera d'accord avec cette démarche et que nous puissions établir le lien en donnant au groupe de Niels une proposition pour établir cette communication.

Je veux donc vous proposer ce que je viens de dire et cette proposition était identifiée à travers notre participation au sous-groupe.

L'Iran, s'il vous plait.

IRAN:

Oui, Mark. J'aimerais bien supporter votre point de vue, mais le point de vue du groupe est tout à fait différent. Un grand nombre de personnes ne sont pas d'accord avec l'application de ces principes Ruggie au sein de l'ICANN.

Niels a essayé de conserver au moins quelques-uns comme le 13a, le 15a, mais même de cette façon, il y a des désaccords. Il y a des personnes qui pensent parler de ces principes et il y en a d'autres qui disent que ce n'est pas pour la mise en œuvre, pas pour la politique. Nous ne sommes pas à l'étape de mise en œuvre.

Et puis, on ajoute que ces principes sont facultatifs. Ils pourraient être mis en œuvre ou pas, pris en compte ou pas.

À cet instant, s'il n'y a pas d'accord sur l'application d'aucuns de ces principes. Il y en a qui veulent les appliquer, il y en a qui veulent en appliquer quelques-uns, il y en a qui ne veulent appliquer aucun.

Corrigez-moi si je me trompe, Niels, s'il vous plait.

J'ai lu toutes les transcriptions, j'ai entendu toutes les archives audio et on n'arrive pas à un accord. Il y a une forte opposition de la part de deux ou trois personnes qui se manifestent en désaccord et disent que ces principes ne sont pas applicables.

Merci.

MARK CARVELL:

Merci Kavouss.

Avant que Niels présente ses commentaires sur la manière dont on aborde la question dans le sous-groupe, je voudrais dire ou plutôt vous donner mon point de vue. Je considère que l'on se trouve dans une étape où on aimerait recevoir des apports basés sur des informations et nos communiqués dans le groupe correspondant des Nations Unies dans ce but : obtenir des informations utiles pour nos débats du point de vue d'un groupe de travail des Nations Unies.

Voilà mon point de vue de la situation et c'est l'opportunité que je vois.

Niels pourra peut-être nous dire comment ça se passe et quelles sont ses réflexions par rapport à la participation.

NIELS TEN OEVER:

Merci de vos commentaires.

Je crois que si l'on tient compte de l'histoire brève des droits de l'homme à partir de 1947. Tout d'abord, on a eu un pacte mondial des Nations Unies, puis les principes directeurs des Nations Unies par rapport aux droits de l'homme.

Si l'on passe à une application spécifique d'entités qui sont formées de manière différente, comme par exemple une entreprise normale, il fallait s'attendre à ce que certains aspects ne soient pas clairs sur la manière dont cela devrait être mis en

œuvre, ce qui nous amène à des dialogues et des débats intéressants qui sont utiles pour notre travail.

Dans ce sous-groupe, on est en quelque sorte des pionniers et des pionniers dans ce type de questions. Nous avons des opinions basées sur beaucoup d'informations.

Tout cela peut être très utile pour établir les démarches à suivre, pour établir des ponts et il faut recevoir les apports d'autres experts. Tout cela est vraiment utile.

Merci beaucoup.

MARK CARVELL:

Merci Niels.

Jorge, s'il vous plait.

JORGE CANCIO:

Je suppose que Mark va dire quelque chose de similaire, mais on va entendre par la suite ses commentaires.

Je veux signaler que ce que l'on discute, c'est le soutien de l'action des co-présidents de ce groupe de travail pour aider Niels, comme rapporteur du sous-groupe, à se mettre en contact avec le groupe de travail des Nations Unies qui est chargé des principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'homme pour les entreprises, pour pouvoir formuler des questions, dire

leur opinion sur ces principes directeurs des Nations Unies. On veut savoir si ces principes directeurs sont applicables ou pas, quelle est la portée dans des organisations qui peuvent être considérées quelque peu différentes d'une entreprise commerciale normale.

Alors, pour aider le sous-groupe à établir ce lien et pour être plus informé, Mark mène à bien cette initiative.

Maintenant, je passe la parole à Mark.

MARK CARVELL:

Jorge, je crois que vous avez mentionné les motifs et les apports de notre travail dans votre sous-groupe.

Kavouss, vous voulez faire un commentaire ?

On a une question. Nous, en tant que groupe, nous allons être pour aider le sous-groupe de cette manière.

IRAN:

Nous avons la participation déséquilibrée ou peu équitable. Il y a très peu de membres du GAC qui participent au groupe. Très, très peu. Pas plus de trois. Dans la salle de chat, il n'y en a pas plus de quatre et ceux qui participent en personne sont tout au plus cinq. Et puis, il y a d'autres participants plus nombreux.

Alors, il faut faire des contributions, mais il faut assister à la réunion, participer à des débats, que ce soit dans la salle de chat ou au niveau d'interventions correspondant et il faut défendre ce que nous faisons – notre travail et ce que nous allons envoyer.

Parce si l'on ne parle pas, ce silence est considéré comme un accord et ce n'est pas le cas. J'espère que les collègues et les membres du GAC de la Piste de Travail 2 du CCWG travaillent davantage, parce qu'il y en a très peu. Grâce à Jorge, qui a fait un grand effort, il y en a d'autres qui ont été très actifs, mais Jorge, tout particulièrement, a beaucoup travaillé. Mais des fois, il y a des échanges de courrier électronique très nombreux et cela est vraiment très apprécié. Mais deux ou trois personnes, ça ne suffit pas.

Si on veut voir que l'on mène à bien le travail, il faut s'efforcer davantage.

JORGE CANCIO:

Merci Kavouss. Je crois que vous avez mentionné quelque chose d'essentiel. On a besoin de plus de participation active de nos collègues, notamment des membres de ce groupe de travail et qui sont intéressés par les droits de l'homme et la loi internationale.

Dans le CCWG, il y a la communauté qui fait des efforts, des efforts en cours, et nous avons besoin de la participation active pour faire valoir nos points de vue dans cette tâche si importante.

Je considère que dès que la version préliminaire sera publiée pour consultation publique, nous pourrons assurer que les co-présidents distribuent ces documents au sein du groupe de travail et que nous puissions faire valoir les apports du GAC à partir d'une position consensuelle dans la mesure du possible ou à partir d'une compilation des différentes positions au sein du GAC. Et tout cela pour aider les membres du groupe et les collègues du GAC à transmettre ces points de vue aux membres du sous-groupe.

Outre cette question si importante, je crois que nous sommes d'accord du fait d'aider Niels à communiquer avec le groupe de travail des Nations Unies. Il y a un troisième point à traiter et ce point est lié aux apports à faire pendant la plénière du GAC.

Je crois que nous pouvons informer sur cet accord et nous pouvons informer aussi sur les débats que nous avons menés. Ce n'est pas probablement pas le moment de présenter un apport du GAC dans son ensemble, parce que comme je l'ai mentionné, il faut attendre un document préliminaire stable et attendre la consultation publique sur ce document. À ce

moment-là, nous espérons pouvoir avoir des contributions du GAC sur la question.

Ceci dit, je crois que nous pouvons passer à une question très intéressante. On a un document très exhaustif qui vient d'être publié : c'est le point 2 de notre ordre du jour et c'est l'étude du Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires et ses implications par rapport aux droits de l'homme.

MARK CARVELL:

Merci Jorge.

Il s'agit certainement d'une contribution majeure pour définir l'approche et les stratégies de l'ICANN pour étendre les noms de domaine. Il s'agit d'une initiative bien élaborée, très exhaustive et bien faite par le Conseil de l'Europe. Pour ceux d'entre vous qui avez suivi cette question au sein du GAC, le manque de progrès de ces candidatures communautaires aux nouveaux gTLD venant de communautés qui avaient peu de ressources - donc le manque de progrès, on a pu constater ce manque de progrès à plusieurs reprises. Cela a été signalé à plusieurs reprises et donc, cette étude a permis d'identifier quels avaient été les problèmes et les défaillances au niveau des processus qui avaient conduit à ce manque donc de progrès au niveau des candidatures communautaires.

Le rapport élabore un certain nombre de recommandations pour essayer de résoudre, d'apporter une solution à ces défaillances et pour anticiper également ce qui pourrait se passer dans ce processus visant à étendre les nouveaux gTLD. L'idée est d'essayer donc d'anticiper la vision selon laquelle on devait créer des opportunités pour que les communautés puissent être capables de posséder des noms de domaine de premier niveau. De cette manière, ces communautés peuvent communiquer avec le reste du monde par rapport à leurs opportunités et leurs difficultés.

Au tout début du processus, quand la politique a été établie, il avait été prévu que si cette vision n'était pas respectée et que les propositions commerciales ou les candidatures commerciales allaient mettre de côté ces candidatures communautaires, on allait voir donc des candidats commerciaux qui entraient en conflit avec des communautés qui n'avaient pas beaucoup de ressources. Et dans ce conflit, il y a eu beaucoup de communautés qui sont restées à l'écart, car elles ne pouvaient pas, elles n'avaient pas les ressources nécessaires pour rentrer dans ce processus de dispute ou de litige.

Ce rapport examine justement la question du point de vue des communautés et des opportunités dont ont pu ou ne pas bénéficier, bénéficier ou pas les communautés. C'est pour cela que ce document est une contribution majeure au travail de

l'ICANN. Le Conseil de l'Europe est composé par quarante-sept membres avec des membres observateurs : Canada, Japon, Mexique, États-Unis et le Saint-Siège. Le Conseil de l'Europe développe une stratégie dans le domaine de la gouvernance de l'Internet du point de vue des droits, des droits d'expression, et cela est en lien avec la possibilité pour les communautés de faire entendre leur point de vue.

Le Conseil de l'Europe travaille donc très activement dans ce domaine et c'est pour cela que cette contribution majeure nous permet de nous pencher sur cette question que nous allons soutenir, j'espère, au niveau du groupe de travail. Le Conseil de l'Europe – et je suis le représentant du Royaume-Uni à Strasbourg pour le comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information. Nous allons donner plus de détails de ces initiatives en séance plénière du GAC.

Nous avons beaucoup d'opportunités et de visibilité pour faire connaître ces recommandations et nous essayons de le faire pour montrer ces recommandations, pour démontrer quel est l'engagement de l'ICANN vis-à-vis de ces questions et comment ces recommandations peuvent être appliquées dans la pratique.

Je vous recommande donc de lire ce rapport.

La communauté de l'ICANN est au courant de la publication de ce rapport. Ceux qui suivent les médias sociaux savent que cela a été communiqué et que cela éveille beaucoup d'intérêt.

Pour ce qui est du GAC et des processus du GAC, le rapport vient d'être publié.

Ce que nous proposons en tant que Conseil de l'Europe, nous vous proposons de lire ce projet, ce rapport pardon, entre cette réunion et la prochaine réunion de Copenhague afin que nous puissions formuler des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN et à l'ICANN si nous parvenons à des recommandations de consensus.

Voilà où nous en sommes par rapport à ce rapport. Et voilà comment le groupe de travail peut jouer un rôle important dans le cadre de ce travail qui a été fait par le Conseil de l'Europe, qui a trait bien entendu aux libertés et aux droits d'expression. C'est une présentation assez longue – je m'en excuse, mais je voulais tout d'abord souligner l'importance de ce travail et vous inviter à le lire. Ces recommandations ont été recueillies par Solomon, un cabinet international d'avocats qui travaille avec l'Institut européen à Florence et qui se spécialise dans des questions juridiques. Nous avons donc une perspective juridique par rapport à ces droits et à ces questions.

Si vous lisez le résumé exécutif, vous voyez qu'il passe en revue quelles sont les difficultés et les opportunités à partir de beaucoup d'entretiens qui ont été faits par ce cabinet de consultants et les auteurs de ce rapport. Ils ont mené une enquête très exhaustive qui a comporté également des entretiens avec différents membres de la communauté et cela est reflété dans la qualité de ce rapport.

Voilà ce que je voulais communiquer. Si vous avez des commentaires à ce stade ? Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN:

Merci beaucoup, Mark. Merci beaucoup de cette présentation très informative. Quelques suggestions et une suggestion peut-être. Ma suggestion : ce document pourrait être étudié par le GAC entre cette réunion et la réunion de Copenhague. Je pense qu'il n'y a pas de problème avec cela, mais il serait plus approprié que l'on prépare une première version préliminaire d'avis que nous pourrions donner. On pourrait peut-être formuler nos recommandations sous forme d'avis. L'avis serait différent. Et il faudrait donc examiner les différentes exigences qui figurent au niveau des statuts constitutifs. La question est de savoir s'il y a le même intérêt dans d'autres pays qui ne font pas partie du Conseil de l'Europe. Est-ce que les autres pays qui ne font pas partie du Conseil de l'Europe partagent le même intérêt

par rapport à ces candidatures communautaires aux gTLD ? Et je demanderais quelle est la réaction des autres communautés de l'ICANN : GNSO et autres ? Je voudrais savoir quelle est la réaction également des membres du Conseil d'administration, car s'il y a un avis en cohérence avec les statuts constitutifs, avec les fondements, etc. – eh bien, il faudrait voir s'il y a des inquiétudes auxquelles il faudra répondre. Il faudrait voir aussi quelles sont les réactions des autres communautés qui disent toujours que le GAC est plus rapide que les autres à donner son avis, car les PDP prennent plus de temps à être finalisé. Voilà pour votre information ce que je voulais dire. Merci.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup. Vous avez soulevé des points très importants. Je vais mentionner un seul point pour ce qui est des commentaires ou contributions de tous les collègues du GAC, y compris ceux qui ne font pas partie du Conseil de l'Europe. Nous avons proposé que le GAC présente cela au PDP sur les procédures ultérieures, aux séries ultérieures de PDP. Donc voilà. Nous allons devoir clore notre séance bientôt. Donc, je peux accepter trois questions. Je vous demande d'être bref lorsque vous posez vos questions. Merci.

INDONÉSIE:

Bonjour. Wanawit, représentant de la Thaïlande. Le processus de développement donc de ces principes sur les droits de l'homme. Il faut savoir que les gouvernements peuvent avoir différents points de vue par rapport à ces questions concernant les droits de l'homme ; pour un pays, un droit de l'homme peut être plus important qu'un autre. Donc que pouvons-nous faire si les pays ne sont pas d'accord avec l'interprétation de l'ICANN par rapport à certains droits de l'homme et qui bloquent un contenu, qui bloquent une application ou une partie de l'Internet. Voilà des questions sur lesquelles il faudrait se pencher lorsqu'on analyse ce type de processus.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup. J'ai les États-Unis et ensuite, il y a une autre personne à droite. Très bien. Oui. Je pensais qu'il y avait... Voilà.

NICOLA TRELOAR:

Représentant de la Nouvelle-Zélande. Merci de nous avoir communiqué, nous avoir présenté ce rapport.

J'ai trois questions. Est-ce que vous pourriez nous fournir un lien vers ce document ? Je ne l'ai pas trouvé. Et ensuite, est-ce que cela a été approuvé par le Conseil de l'Europe ? Quel est l'état de ce document au sein du Conseil de l'Europe ?

MARK CARVELL:

Bien sûr, nous allons vous faire parvenir le lien. En ce qui concerne votre deuxième point, le rapport a été commandité par le Conseil de l'Europe avant la réunion d'Helsinki et cette proposition a été confirmée à Helsinki. Donc, le rapport a été commandité par le Conseil de l'Europe, mais le Conseil de l'Europe n'a pas encore examiné le rapport ou ses recommandations. Il n'a pas encore l'approbation finale du Conseil de l'Europe dans son ensemble. Voilà l'état de situation par rapport à ce document.

Je vais donc donner la parole aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS:

Représentante des États-Unis. J'ai une question et une inquiétude potentielle en ce qui concerne les pratiques du GAC. Est-ce qu'il est acceptable ou approprié pour le GAC d'utiliser dans son avis le travail d'un autre groupe ? J'ai lu le document. Je n'ai pas lu le document encore. Donc, je ne peux pas l'aborder en profondeur. Est-ce que ce serait approprié de l'inclure dans un avis du GAC ? On pourrait l'évoquer ou citer quelques parties, mais je voulais savoir s'il y a une pratique habituelle pour savoir si c'est approprié ou pas de faire une démarche de ce type.

MARK CARVELL: Merci Ashley. Le Conseil fait partie des observateurs de l'ICANN et il participe aux réunions. Sur les trente-cinq OIG, le Conseil a été l'OIG la plus active en ce qui concerne le travail du GAC. Leur intérêt est tout à fait clair et s'ils ont proposé de faire cette contribution et ils l'ont fait. Voilà la situation à l'heure actuelle. C'est maintenant au GAC d'examiner ces recommandations, de lire ce rapport et pour être d'accord ou en désaccord avec ce qui est formulé dans ce rapport. Jorge, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

JORGE CANCIO: Pas vraiment. Comme vous venez de le dire, c'est une contribution, une contribution très bien faite par un observateur du GAC. Ce rapport est soumis à notre considération. Nous avons jusqu'à la réunion de Copenhague pour le lire, pour l'examiner et bien, à ce moment-là, le Conseil d'administration, pardon le GAC devra décider de l'approuver ou de l'inclure dans nos discussions. Nous avons dépassé déjà l'horaire qui nous a été attribué. C'est l'heure de la pause-déjeuner. Donc, à moins qu'il y ait une question urgente, nous pouvons donner une minute à Niels pour qu'il fasse un point par rapport au travail du CCWP puisqu'il nous a accompagnés pendant toute la réunion. Mais ensuite, nous allons devoir clore cette réunion et continuer la discussion en ligne.

NIELS TEN OEVER: Je vais changer de casquette et donc, au lieu d'être rapporteur du CCWG sur les droits de l'homme, je vais parler donc avec la casquette de président du groupe qui se penche sur la responsabilité sociale ou responsabilité d'entreprise de l'ICANN. Aujourd'hui, à 5 h 00, nous allons présenter le travail de ce CCWPH, qui a beaucoup travaillé sur l'impact du WHOIS. Nous avons travaillé avec l'Inde par rapport à l'impact des nouveaux gTLD sur les droits de l'homme et donc, nous vous invitons à participer au travail de ce groupe sur les droits de l'homme.

JORGE CANCIO: Merci beaucoup, Niels. Nous avons une séance plus importante aussi, le déjeuner.

OLOF NORDLING: Message important pour nos collègues. Contrairement à ce que l'on croit, il y aura un déjeuner gratuit qui sera servi dans la partie nord du bâtiment. Ce sera à droite quand vous sortez de la salle, près du hall 1. Vous avez reçu des coupons pour pouvoir bénéficier de ce déjeuner gratuit et ce coupon pourra vous servir pour toute la semaine, pour les déjeuners de toute la semaine. Nous allons donc maintenant clore, car la prochaine séance, le

groupe de travail sur les principes opérationnels va se réunir ici à 1 h 45.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup, Olof. J'apprécie la présence des gens qui font le suivi de notre travail et je remercie donc tout le monde des contributions qui ont été faites au travail du groupe. Je vous invite donc à lire ce rapport d'ici la réunion de Copenhague et à contribuer au travail du sous-groupe. Comme Kavouss l'a dit, le sous-groupe pourra travailler correctement s'il y a un niveau de représentation adéquat. Je vous invite donc à en faire partie et je vais clore la séance maintenant. Bon appétit. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]